

Rush vers les communautés d'énergie à Bruxelles

Laurent Lambrecht

La flambée des prix de l'énergie a braqué les projecteurs sur une nouvelle forme d'accès à l'électricité: les communautés d'énergie. Leur objectif est de permettre aux personnes qui ne disposent pas de toiture d'avoir accès à l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques. Les panneaux peuvent être placés sur la toiture de son immeuble, mais aussi sur celle d'un autre bâtiment.

Plusieurs projets pilotes existent déjà à Bruxelles

et en Wallonie. À Bruxelles, les demandes ont afflué ces derniers mois, afin de contrecarrer la flambée des prix de l'électricité. Benjamin Wilkin, directeur de l'ASBL Énergie Commune, nous explique le principe de ces communautés.

L'idée centrale est d'avoir une source de production d'énergie pour la communauté. Cela peut être des panneaux photovoltaïques, une éolienne, une unité de cogénération... *«À Bruxelles, ce sera souvent du photovoltaïque, explique Benjamin Wilkin. Les panneaux photovoltaïques alimentent, en premier lieu, les espaces communs de l'immeuble. La production excédentaire, quant à elle, est injectée sur le réseau. Les habitants de l'immeuble peuvent prélever cette électricité*

La communauté d'énergie ne doit pas être confondue avec l'achat groupé d'énergie.

excédentaire sur le réseau, à un tarif avantageux. Tout cela est rendu possible par le fait que les compteurs bruxellois permettent un comptage quart d'heure par quart d'heure des injections sur le réseau et des prélèvements de chaque appartement de l'immeuble.»

Selon Benjamin Wilkin, la participation à une communauté d'énergie peut faire économiser de l'ordre de 200 ou 250 euros par an sur sa facture

d'électricité, à Bruxelles. Et cela par rapport aux

prix élevés actuels de l'électricité. *«Le participant à une communauté d'énergie ne couvre qu'environ un tiers de sa consommation avec l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques, explique-t-il. Le reste, il doit encore l'acheter à un fournisseur.»*

Ristournes sur les frais de réseau

À Bruxelles, le système est particulièrement intéressant. En plus de

bénéficier d'un tarif avantageux sur l'électron acheté à la communauté, le participant bénéficie de ristournes sur les frais de réseau. Cette ristourne diffère néanmoins d'un cas à l'autre. *«Si les panneaux sont posés sur le toit de son propre immeuble, la ristourne sur les frais de distribution est de 100%, comme pour les frais de transport, explique Benjamin Wilkin. Si l'installation photovoltaïque est proche, mais située sur le toit d'un autre immeuble, la ristourne est de 50% sur les frais de réseau, et toujours de 100% pour les frais de transport.»*

En Wallonie, aucune ristourne sur les frais de réseau n'est prévue pour le moment. Le participant à une communauté bénéficiera cependant d'une électricité meilleur marché, pour une partie de sa consommation.

À Bruxelles, le concept de communauté d'énergie attire donc du monde. *«Il y a 250 projets en attente, explique Benjamin Wilkin. Or la législation n'a été adoptée qu'au printemps dernier.»*

Pas la même chose qu'un achat groupé

La communauté d'énergie ne doit pas être confondue avec l'achat groupé d'énergie. Ce concept consiste à se mettre ensemble pour obtenir de meilleures conditions auprès d'un fournisseur. *«Mais les achats groupés sont au point mort en ce moment, nous explique un fournisseur. On ne propose quasiment plus de contrats fixes sur le marché. Or, pour pouvoir comparer facilement le prix offert par un achat groupé, il faut des contrats fixes.»* Pour rappel, seul Luminus offre encore ce type de contrat.